



ENTREPRISES DE L'IMPORT-EXPORT

Dans un contexte d'internationalisation croissante des activités, la connaissance des différents marchés internationaux, des spécificités et des pratiques commerciales en vigueur, des modèles culturels propres à chaque clientèle est primordiale.

L'organisation du travail dans les entreprises de l'Import-Export, et notamment le degré de spécialisation ou de polyvalence des salariés, est fortement liée à la taille de l'entreprise.

Les sociétés de l'Import-Export ont généralement assuré leur développement à partir d'une double compétence « pays » et « produit ».

DONNÉES CLÉS



PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE :

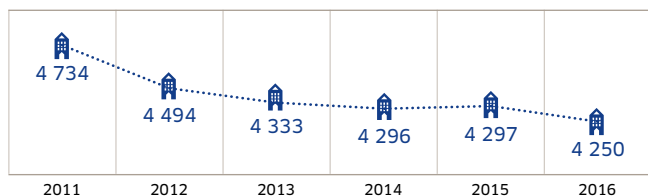
Ce document concerne les entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation, relevant de la CCN n°3100 et employant au moins un salarié. Ces entreprises sont des acteurs internationaux présents sur le marché français dans le domaine des produits de haute technologie de la mécanique et de l'électronique (matériels agricoles et espaces verts, matériels de travaux publics, matériels d'emballages et de process, matériels de machines portatives, électronique professionnel et grand public, impression et grossistes informatiques, etc.).



VOLET ÉCONOMIQUE

► 4 250 ENTREPRISES EN 2016

Evolution du nombre d'entreprises

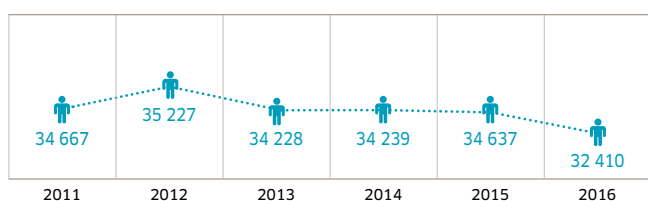


Plus de **4 200** entreprises appliquent la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'Importation-Exportation.

En 2016, le nombre d'entreprises connaît, à nouveau, un léger repli de **1 %** sur un an (- 45 entreprises).

► 32 410 SALARIÉS EN 2016

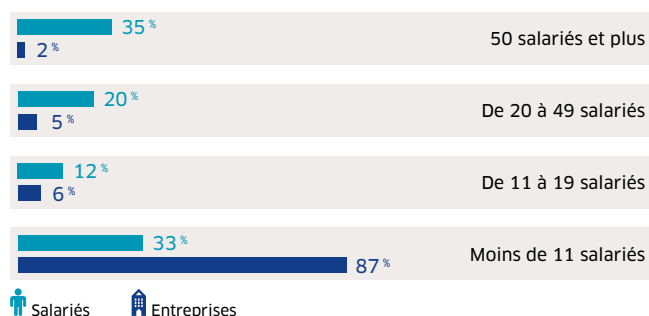
Evolution du nombre de salariés



En 2016, les entreprises de la branche comptent **32 410** salariés. Ce nombre diminue de **6 %** comparé à 2015, soit une baisse de **2 100** salariés.

A périmètre constant, l'emploi se contracte de **2 %** s'expliquant, entre autres, par les entreprises de 11 à 19 salariés qui ont vu leur effectif se réduire de **6 %**.

Répartition des entreprises et des salariés selon la taille de l'entreprise



Salariés Entreprises

La plupart des entreprises de la branche sont des TPE : **87 %** des entreprises ont moins de 11 salariés.

Toutefois, les effectifs salariés sont concentrés dans les entreprises de 50 salariés et plus : plus d'**1/3** des salariés de la branche travaillent dans une des entreprises de cette taille.



La cartographie des métiers présente 4 familles de métiers de l'Import-Export. Actualisée en 2016, elle répond aux évolutions économiques et réglementaires de la branche.

Retrouvez la cartographie complète : http://forconet.forco.org/flipbook/Cartographie_metiers_Import_export_2016.pdf

Retrouvez la synthèse de la cartographie : http://forconet.forco.org/flipbook/CARTOGRAPHIEdesMETIERS_2017.pdf

► UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE

Pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires enregistre une forte hausse. Son évolution annuelle en 2016 est estimée à **9 %**.

90 % du chiffre d'affaires des entreprises proviennent de l'activité "achat/vente".





VOLET EMPLOI

► 58 % D'HOMMES

La répartition entre les hommes et les femmes dans la branche de l'Import-Export se démarque des autres secteurs du commerce, dans lesquels les femmes sont davantage représentées (environ **60 %**).

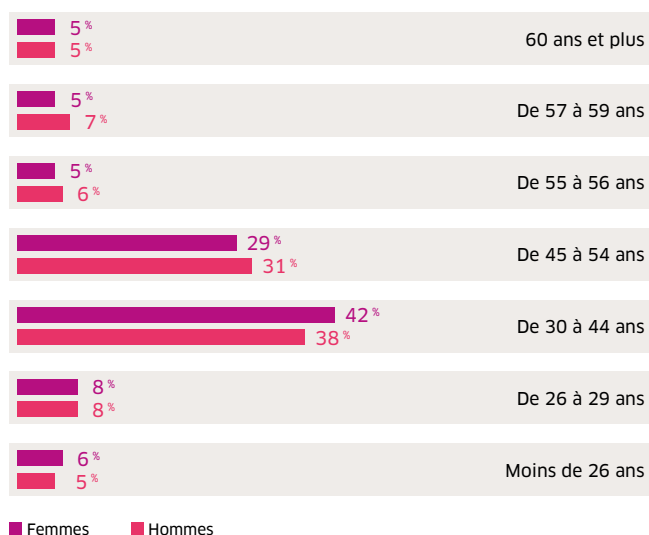
► UN ÂGE MOYEN DE 43 ANS

Les femmes (**42,3 ans**) et les hommes (**43,3 ans**) ont des âges moyens proches.

Une majorité de salariés a entre 30 à 44 ans, cette tranche rassemble **42 %** des femmes et **38 %** des hommes.

Les seniors, âgés de **45 ans** ou plus, regroupent **47 %** des salariés de la branche. Quant aux moins de **30 ans**, ils concentrent **14 %** des salariés.

Répartition des salariés selon le sexe et l'âge



DEUX GUIDES PRATIQUES SUR LA TRANSMISSION DES SAVOIRS EN ENTREPRISE

Destiné aux managers, le premier guide explique comment mettre en œuvre une démarche de transfert des compétences en entreprise.

Le second guide pratique, destiné aux collaborateurs, décrit les différentes étapes du transfert de compétences : dresser un état des lieux des compétences à transférer, s'organiser pour être efficace, transférer les compétences, évaluer les résultats.

➤ Retrouvez le guide de transfert des compétences en entreprise à l'usage des managers :

http://forconet.forco.org/flipbook/GUIDE_TransfertCompétences_MANAGERS_2017.pdf

➤ à l'usage des collaborateurs :

http://forconet.forco.org/flipbook/GUIDE_TransfertCompétences_COLLABORATEURS_2017.pdf

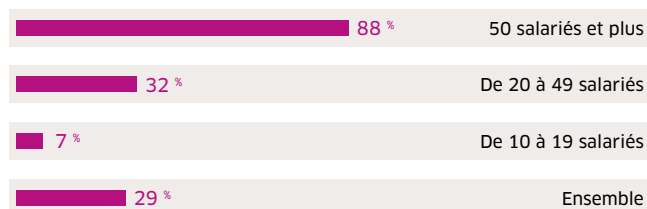
► PLUS DE 4 900 SALARIÉS EMBAUCHÉS EN 2016

31 % des embauches ont eu lieu dans les TPE.

Les entreprises de 50 salariés et plus sont à l'origine de **38 %** des embauches effectuées en 2016.

► ENVIRON 30 % DES ENTREPRISES (10 SALARIÉS ET PLUS) ONT EMPLOYÉ DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Part des entreprises ayant employé des travailleurs handicapés en 2016 selon leur taille



Parmi les entreprises de 50 salariés et plus, **9/10** emploient des salariés en situation de handicap.

En 2016, environ 50 personnes en situation de handicap ont été recrutées dans les entreprises de la branche.



GUIDE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH), à hauteur de 6 % de l'effectif total. Afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans la gestion du handicap, un guide a été réalisé sur cette thématique.

➤ Retrouvez le guide Handicap sur le site du Forco :

<http://www.forco.org/branche-professionnelle/observatoire-prospectif-du-commerce/etudes-thematiques/>



VOLET FORMATION

▶ 340 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Ce nombre est similaire à 2015, tandis qu'au niveau national la tendance est à la baisse.

98 % des contrats sont des CDD.

56 % des bénéficiaires sont des femmes.

48 % des contrats sont signés dans les TPE et **22 %** dans les entreprises de plus de 50 salariés.

85 % visent une certification au RNCP.

Plus d'**1/3** des salariés en contrat de professionnalisation ont un niveau initial de formation supérieur ou égal à bac +3.

▶ 1 180 PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

Après deux années de baisse consécutive, le nombre de salariés formés dans le cadre de la période de professionnalisation a quasiment doublé en 2016 grâce aux Inventaires.

70 % des bénéficiaires sont dans une entreprise de 50 salariés ou +.

74 % sont des hommes.

65 % ont moins de 45 ans contre **72 %** en 2015.

Le nombre d'agents de maîtrise formés dans ce cadre a doublé en un an. Néanmoins, les employés restent les premiers bénéficiaires (**45 %**).

Les principaux thèmes de formation sont :

- > Prévention - Hygiène - Sécurité (**55 %**),
- > Transport logistique (**20 %**).

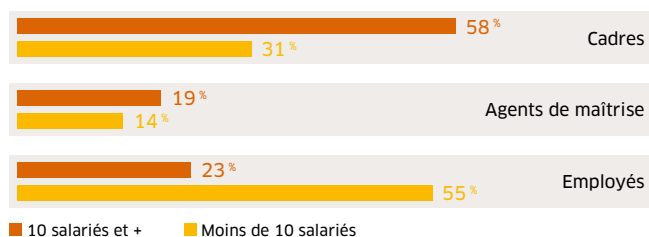
▶ 5 170 BÉNÉFICIAIRES DU PLAN DE FORMATION

Plus de **20 %** des entreprises de la branche ont formé des salariés dans le cadre du plan de formation :

- > **1 673** bénéficiaires dans les entreprises de moins de 10 salariés.
- > **3 497** bénéficiaires dans les entreprises de 10 salariés et plus*.

* Les données ne sont pas exhaustives dans la mesure où les grandes entreprises peuvent gérer en interne une partie de leur plan de formation.

Répartition des stagiaires du plan selon le statut professionnel et la taille de l'entreprise



Dans les entreprises de plus de 10 salariés, les cadres sont plus nombreux à partir en formation grâce au plan.

A l'image de la structure de la population salariée de la branche, les principaux bénéficiaires du plan de formation sont les femmes dans les TPE et les hommes dans les autres entreprises.

Une majorité des formations (**44 %**) concerne la bureautique, notamment les logiciels de comptabilité.

▶ 755 COMPTES PERSONNELS DE FORMATION

Pour la deuxième année de mise en œuvre, le nombre de CPF dans la branche a été multiplié par **8**.

545 CPF entreprise associée :

- > **50 %** de femmes,
- > **58 %** de cadres,
- > **54 %** des bénéficiaires travaillent dans une entreprise de 50 salariés et plus,
- > **9/10** formés en langues vivantes.

209 CPF entreprise non associée :

- > **62 %** de femmes,
- > **40 %** de cadres,
- > **41 %** des bénéficiaires travaillent dans une entreprise de 50 salariés et plus,
- > **6/10** formés en langues vivantes.



LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Trois CQP ont été mis en place dans la Branche de l'Import-Export, les CQP attestant d'une qualification acquise à travers l'expérience professionnelle et/ou le parcours de formation du salarié.

Il s'agit des CQP :

- > Inspecteur pièces de rechange en agroéquipement
- > Négociateur de matériels en agroéquipement
- > Support technique clientèle en agroéquipement.

Retrouvez le guide de transfert des compétences en entreprise à l'usage des managers :

http://forconet.forco.org/flipbook/GUIDE_TransfertCompétences_MANAGERS_2017.pdf

à l'usage des collaborateurs :

http://forconet.forco.org/flipbook/GUIDE_TransfertCompétences_COLLABORATEURS_2017.pdf



Pour contacter les représentants de la profession :
Secrétariat de la CPNE >

secretariat@ccnie.org

www.ccnie.org

Sources : Enquête emploi formation auprès des entreprises, données 2016. Bases Forco et Intergros.